

Informations de base	
<p>2025/0040(COD)</p> <p>COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement</p>	Procédure terminée
<p>Accroissement de l'efficacité de la garantie de l'Union au titre du règlement établissant le programme InvestEU et la simplification des exigences en matière de présentation de rapports (Omnibus II)</p> <p>Modification Règlement 2015/1017 2015/0009(COD) Modification Règlement 2021/695 2018/0224(COD) Modification Règlement 2021/1153 2018/0228(COD) Modification Règlement 2021/523 2020/0108(COD)</p> <p>Subject</p> <p>3.45.08 Environnement des entreprises, réduction des charges administratives 4.70.01 Fonds structurels, fonds d'investissement en général, programmes 8.70.02 Réglementation financière</p>	

Informations techniques	
Référence de la procédure	2025/0040(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Modifications et abrogations	<p>Modification Règlement 2015/1017 2015/0009(COD) Modification Règlement 2021/695 2018/0224(COD) Modification Règlement 2021/1153 2018/0228(COD) Modification Règlement 2021/523 2020/0108(COD)</p>
Base juridique	<p>Règlement du Parlement EP 59 Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 173-p3 Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 183 Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 194-p2 Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 175-p3 Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 182-p1 Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 188-p2 Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 172 Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 194-p3</p>
Consultation obligatoire d'autres institutions	<p>Comité économique et social européen Comité européen des régions</p>
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CJ16/10/02273